



MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

Marché passé en procédure adaptée

(Article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics)

CAHIER DES CLAUSES SIMPLIFIE

IDENTIFIANTS

A – LA COLLECTIVITE

Pouvoir adjudicateur : Mairie de Penmarch
110, rue Edmond Michelet
29760 PENMARCH

Représenté par : M. Raynald TANTER, Maire

B – MARCHE N°

Objet du marché : Fourniture de peinture et de consommables pour les services techniques de la commune de Penmarc'h.

Date limite de réception des offres :
Le mardi 20 décembre à 12H

PARTIE I : PARTIE RESERVEE A LA PERSONNE PUBLIQUE

CHAPITRE I - MODE DE PASSATION DU MARCHÉ

Procédure adaptée passée en application de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. La forme du marché revêt le caractère de fournitures courantes et services.

CHAPITRE II - REGLEMENT DE CONSULTATION

A- Date et heure limites de dépôt des offres :

Mardi 20 décembre à 12H

B- Durée de validité de l'offre :

Le délai de validité des propositions est de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

FOURNITURE DE PEINTURE ET DE CONSOMMABLES POUR LES SERVICES

TECHNIQUES DE LA COMMUNE DE PENMARC'H

COMMUNE DE PENMARCH

NE PAS OUVRIR

Les offres devront être remises contre récépissé avant le 20 décembre à 12 heures, à l'adresse suivante :

Mairie de PENMARCH, 110 rue Edmond Michelet 29760 PENMARCH

Si elles sont envoyées par la poste, devront l'être à l'adresse ci-dessous :

**Mairie de PENMARCH
Monsieur Le Maire
110 rue Edmond Michelet 29760 PENMARC'H**

Par pli recommandé avec avis de réception postal et parvenir à destination avant ces mêmes date et heure limites.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

C- Jugement des propositions :

Les offres non conformes à l'objet du marché seront éliminées ainsi que les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables, elles ne seront pas classées.

Le jugement des offres se fera conformément au regard des critères suivants :

- **Prix : 50%**
- **Valeur technique : 30%**
- **Services associés** (Délais de livraison, conditions échange / reprise produits) : **20%**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'engager les négociations avec les candidats de son choix ayant présenté une offre.

D- Coordonnées pour les demandes de renseignements

M. Marc LE RHUN tel. : 02/98/58/89/61 – m.lerhun@penmarch.fr

CHAPITRE III - DISPOSITIONS DU MARCHE

Article 1 : Objet de la consultation

Fourniture de peinture et de consommables pour les services techniques de la commune de Penmarc'h.

Article 2 : Forme du marché

Accord cadre à bons de commande avec un minimum de **3 000 € HT** et maximum de **20 000 € HT**.

Article 3 : Durée du marché

Le présent marché est conclu pour une durée de 1 an et prend effet à compter de sa notification.

Contrat d'une durée d'1 an reconductible 2 fois.

Le représentant du pouvoir adjudicateur prend par écrit la décision de non reconduction du marché par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, trois (3) mois avant la date anniversaire du marché.

Article 4 : Détail des prestations et des prix

Un tableau des besoins principaux est fourni en annexe.

La proposition d'un catalogue et d'une remise sur le tarif général pour les produits non listés seront pris en compte lors de l'évaluation de l'offre au titre du critère prix.

Les prix indiqués sont des prix nets, il ne sera appliqué aucune charge supplémentaire sur les factures tels que : frais de facturation, surcoût énergie,...

Article 5 : Exécution du marché

Le présent marché est régi par le Cahier des Clauses Administratives Générales : fournitures courantes et services (Arrêté du 19 janvier 2009 JO du 19 mars 2009 p 4953).

Livraison :

Le délai de livraison ne pourra excéder **10 jours**. Les livraisons partielles ne seront pas autorisées sauf accord préalable de l'établissement et ce à titre exceptionnel. Les Livraisons s'effectueront du **lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00**

Adresse de livraison : Services techniques
Rue Edmond Michelet
29760 PENMARCH

Chaque livraison sera accompagnée d'un bon de livraison mentionnant la désignation, la quantité de produits, la référence, l'unité et le prix. Sauf urgence, il est demandé une seule livraison par bon de commande. Elle sera contrôlée : vérifications quantitatives et qualitatives dans un délai de 72 heures. Dans le cas où un produit serait défectueux ou non conforme le titulaire s'engage à le reprendre et l'échanger sans surcoût dans un délai maximum de 30 jours.

Article 6 : Pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les documents contractuels ci-dessous :

- Le présent document unique de consultation reprenant le règlement de consultation, l'acte d'engagement, le CCTP
- Le Détail Quantitatif Estimatif

Article 7 : Prix et rythme des paiements

Pas de révision de prix durant la période de validité du marché.

Mode de règlement

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement.

Article 8 : Pénalités de retard d'exécution

Le délai de livraison est fixé à l'article 5 du présent marché. En cas de retard il sera appliqué au titulaire, sans mise en demeure préalable, par jour de retard des pénalités calculées conformément à l'article 14 du CCAG. Par dérogation au CCAG article 14-13, les pénalités seront appliquées quelque en soit le montant. Cette formule s'applique au montant des livraisons exécutées tardivement.

PARTIE II : PARTIE RESERVEE AU CANDIDAT

Article 9: Présentation du candidat

Contractant (s) : Je soussigné,	
Agissant au nom et pour le compte de	Au capital de €
Adresse du siège social :	
Code postale et ville	
N° identification S.I.R.E.T. :	
Adresse	
Code postal	Fax
Téléphone	E mail
N° d'inscription au RCS ou au RM (2) :	
Code d'activité économique principale NAF (1) :	

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses des Clauses Simplifiées numéro 05S0016 et des documents qui y sont mentionnés; le fournisseur :

- **s'engage sans réserve**, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à effectuer les prestations demandées dans les conditions définies.
- **atteste sur l'honneur**

Ne pas être en en redressement judiciaire ou être en redressement judiciaire (fournir la copie du ou des jugements prononcés)

Ne pas faire l'objet d'une interdiction de concourir ;

Etre en sa possession des documents ou attestations figurant à l'article R. 324-4 du code du travail

N'avoir pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin no 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 324-9, L. 324-10, L. 341-6, L. 125-1 et L. 125-3 du code du travail.

Avoir satisfait aux obligations définies par l'article L 323-1 et suivants du Code du travail sur l'emploi des handicapés conformément à l'article 44-1 du Code des Marchés Publics.

Avoir satisfait aux obligations fiscales et sociales.

Reconnaître expressément que l'inexactitude des renseignements me rend passible des sanctions prévues à l'article 47 du Code des Marchés Publics.

sous peine de résiliation de plein droit du marché aux torts exclusifs de la société pour laquelle il intervient ne tombe pas sous le coup des interdictions découlant des articles 43 et 44 du Code des marchés publics.

que la fourniture des prestations ci-dessus mentionnées, sera réalisée avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L143-3 et L620-3 du Code du travail (modifié par le décret N° 92.508 du 11.06.92).

Article 10 – Prix- engagement du candidat

10-1 Montant du marché	
	<i>Coût des prestations programmées</i>
Prix HT en chiffres	
TVA	
Prix TTC en chiffres	
Montant TTC en toutes lettres	

10-2 Paiements

La Collectivité se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit des comptes suivants :

Désignation du compte à créditer :				
Titulaire du compte :				Banque :
Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB	Domiciliation bancaire

sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

.....

.....

L'offre ainsi présentée ne me (nous) lie toutefois que si son acceptation m'(nous) est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de remise des propositions.

Fait en un seul original

Signature de l'entrepreneur Le signataire doit porter la mention manuscrite "lu et approuvé"	Fait en un seul original APENMARCH Le.....
--	--

